

SYSTÈME DE TARIFICATION FONDÉ SUR LE RENDEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK DEMANDE DE RÉVISION DE L'INTENSITÉ DE BASE DES ÉMISSIONS

CONFIDENTIALITÉ

Tous les renseignements fournis à l'appui de la présente demande sont considérés comme publics. Pour assurer la confidentialité de l'intégralité ou d'une partie de cette demande pendant cinq ans, une demande écrite doit être jointe à la présente. Des demandes subséquentes peuvent être présentées avant la date d'échéance pour prolonger la confidentialité de l'intégralité ou d'une partie de la présente, tous les cinq ans.

DISPOSITIONS HABILITANTES

Les exigences exposées dans le présent formulaire sont administrées en vertu de la *Loi sur les changements climatiques* ainsi que des règlements et normes connexes.

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE DU SYSTÈME DE TARIFICATION FONDÉ SUR LE RENDEMENT (STFR) DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Veillez indiquer ci-dessous le numéro de référence du STFR du Nouveau-Brunswick attribué à l'installation par le gouvernement du Nouveau-Brunswick :

Numéro de référence du STFR du Nouveau-Brunswick :

DEMANDE DE RÉVISION DE L'INTENSITÉ DE BASE DES ÉMISSIONS

Veillez fournir une description expliquant pourquoi la demande de révision de l'intensité de base des émissions est soumise et une preuve démontrant que l'intensité de base des émissions proposée est représentative des conditions d'exploitation de l'installation assujettie.

DÉCLARATION

Je soussigné(e), _____, ai vérifié les renseignements présentés dans cette demande de révision de l'intensité de base des émissions en qualité de signataire autorisé(e) au nom de l'installation. Je certifie que ces renseignements sont véridiques, exacts et complets à tous les égards, que le formulaire ne contient pas de déclarations fausses ou trompeuses et n'omet pas de renseignements qui auraient dû y figurer. Par ailleurs, il est entendu que le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux peut vérifier tous les renseignements figurant dans ce formulaire.

Signataire autorisé(e)

Date

Veuillez envoyer ce formulaire et le rapport révisé de l'intensité de base des émissions à nbobps-stfrnb@gnb.ca.